

Wilhelm Gilliéron

AVOCATS



Auteur: Wilhelm Avocats | Le : 24 septembre 2021

Publication de Me Philippe Gilliéron sur les enjeux posés par le recours à l'intelligence artificielle dans l'administration de la justice pénale

Nous sommes heureux de vous annoncer la dernière publication de [Philippe Gilliéron](#) ayant trait aux enjeux posés par le recours à l'intelligence artificielle dans l'administration de la justice pénale (avec une regrettable erreur typographique de la part de l'éditeur dans le nom de famille).

Cette publication fait suite à une conférence donnée par Philippe dans le cadre du Congrès annuel du Groupe suisse de criminologie à Interlaken en 2020.

La publication n'est pour le moment pas disponible en accès libre, mais nous vous en faisons volontiers [parvenir un .pdf en cas d'intérêt](#).

Intelligence artificielle et justice pénale : état des lieux

Philippe Gillérion*

Table des matières

Résumé	11
Zusammenfassung	11
1. Les dispositifs de surveillance	12
1.1 Le rôle croissant joué par des acteurs privés	12
1.2 Le risque de dévier vers une société de surveillance	16
2. Les outils de prévisibilité en matière criminelle	18
3. Le recours à des systèmes d'intelligence artificielle dans l'enceinte des tribunaux	22
3.1 L'affaire Loomis	22
3.2 La proposition de règlement sur l'intelligence artificielle	25
4. Conclusion	28

Résumé

Dans cette contribution, l'auteur propose un aperçu de différents cas de figure où les systèmes d'intelligence artificielle sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre de l'administration de la justice pénale, en soulignant les risques et le cadre juridique qui pourrait, dans un proche avenir, entourer leur adoption à l'aune de la proposition de règlement sur l'intelligence artificielle adoptée le 21 avril 2021 par la Commission européenne.

Zusammenfassung

In diesem Beitrag gibt der Autor einen Überblick über verschiedene Szenarien, in denen Systeme der künstlichen Intelligenz möglicherweise im Bereich der Strafjustiz eingesetzt werden. Er hebt deren Risiken hervor und beschreibt den rechtlichen Rahmen, der ihre Anwendung in naher Zukunft auf Grundlage des Richtlinienvorschlags der Europäischen Kommission zur

* Professeur à l'Université de Lausanne, avocat en l'étude Wilhelm Gilliéron Avocats SA, à Lausanne. Cette contribution se base sur la présentation donnée au Congrès annuel du Groupe Suisse de Criminologie au mois de septembre 2020 à Interlaken. Elle a été remaniée pour tenir compte, en particulier, de la proposition de règlement sur l'intelligence artificielle adoptée le 21 avril 2021 par la Commission européenne.